



Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 9 avril 2019

Absents ayant donné procuration : Jean-Louis ROBERT à Gilbert ROQUES et Robert TOBIN à Christine FAGES.

1. Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

2. Présentation et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2018

Comptes administratifs et de gestion « Budget Assainissement 2018 »

➔ Dépenses de fonctionnement : 73 076.11 €

Recettes de fonctionnement : 73 268.32 €

Résultat cumulé pour la section de fonctionnement excédent de 192.21 €

➔ Dépenses d'investissement : 110 900.24 € (dont 3 600.00 € de « restes à réaliser »)

Recettes d'investissement : 111 207.21 € (dont 41 000.00 € de « restes à réaliser »)

Résultat cumulé pour la section d'investissement : excédent de 306.97 €

Le conseil municipal adopte ce compte administratif à l'unanimité.

Comptes administratifs et de gestion « Budget Général 2018 »

➔ Dépenses de fonctionnement : 352 492.5 €

Recettes de fonctionnement : 506 659.7 €

Le résultat cumulé pour la section de fonctionnement permet de dégager une épargne de 154 167.20 €

➔ Dépenses d'investissement : 2 231 797.63 € (dont 1 861 201.00 € de « restes à réaliser »)

Recettes d'investissement : 2 089 341.91 € (dont 1 659 034.00 € de « restes à réaliser »)

Résultat cumulé pour la section d'investissement : déficit de 142 455.72 €.

Le conseil municipal adopte ces comptes administratifs et comptes de gestion à l'unanimité.

3. Présentation et vote des budgets primitifs 2019

Vote du budget assainissement 2019

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 78 544 €

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 107 096 €.

Le budget assainissement a été adopté à l'unanimité.

Vote du budget général 2019

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 449 182 €.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 206 447 €.

Parmi les dépenses, sont inscrits les investissements suivants : travaux d'aménagement, de restructuration et d'extension de l'Ecole des Vallons, Aménagement de l'Antenne de la Maison de santé de Requista à Coupiac.

Pour finaliser ces travaux nous avons sollicité des subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Europe.

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

Vote des Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a équilibré et voté le budget 2019 sans augmentation des taux d'imposition.

Ces taux sont reconduits à l'identique, à savoir : taxe d'habitation (TH) 10.89 %, foncier bâti (FB) 16.11 % et foncier non bâti (FNB) 77.20 %. (Pour information, les taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental sont de : TH 19.67 %, FB 20.92%, FNB 85.70 %).

Ces taux sont votés avec 6 voix POUR et 3 voix CONTRE.

4. Délibération concernant le transfert de la compétence Assainissement

Le texte de la loi du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, prévoit que, dans les communautés de communes qui n'exercent pas ces compétences à la date de la publication de la loi, la commune peut s'opposer au transfert de l'une et/ ou de l'autre de ces compétences. Ce transfert devra néanmoins être opéré au plus tard au 1er janvier 2026.

Ainsi, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

5. Délibération concernant l'avenant à la convention 2018 d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative par Aveyron Ingénierie

Dorénavant, les demandes de renseignement seront établies au nom d'Aveyron ingénierie et envoyées au SPF par Aveyron Ingénierie, qui les refacturera aux Communes ou Communautés de Communes. L'objectif est de réduire les délais de réception et de maintenir un délai suffisant au rédacteur de l'acte.

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention avec AVEYRON INGENIERIE ainsi que son annexe tarifaire et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec AVEYRON INGENIERIE :

6. Délibération portant sur le choix d'aménagement du parking de la poste, et sur le choix de la maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) mené par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, et faisant suite à l'étude Cereg portée par le Syndicat de la Vallée du Rance, diverses solutions d'aménagement du Mousse avaient été proposées pour limiter le risque d'inondation dans le bourg du village.

Dans le but de garantir un impact économique limité (maintien des manifestations estivales et des marchés), tout en préservant la sécurité de la population, le conseil municipal décide :

- de choisir la solution qui recouvre le Mousse, en maintenant l'intégralité du parking actuel, avec agrandissement (largeur et hauteur) de la section du tunnel du Mousse.
- la réalisation d'une tranche ferme d'études (étude des espèces, étude géotechnique, étude hydraulique) ainsi que d'une tranche conditionnelle pour une éventuelle étude d'architecture urbanistique.
- de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux et études au Syndicat de la Vallée Du Rance, compte tenu de la nature des travaux et de la compétence spécifique nécessaire à leur mise en place et à leur suivi.

7. Questions diverses

Point sur les différentes consultations de travaux en cours dont l'appel 'offre de l'Antenne de la maison de santé de Réquista à Coupiac, appel d'offre en cours et remise des plis le vendredi 19 avril.